

Présents : Mme. GOUGNON Lysiane, GLEYZE Sophie, CHARRY Gilberte, Mrs. JAULIN Bernard, MORIN Thierry, PACAUD Fabien, GONTIER Joël
ABSENTS EXCUSES : Mme. LACQUEMENT Annie (pouvoir à Mme. GOUGNON), Mr. JOYET Vivian,
ABSENTS : Mmes. MOREL Juliette, De MONTBRON Isabelle. Mr. PETITJEANNIN Hervé
SECRETAIRE DE SEANCE : Mr. PACAUD.

Il y a lieu de retirer l'ordre du jour : N° 07 Mise en place du Régime Indemnitaire pour les agents de Police municipale. Le projet de délibération devant être approuvé par le Comité Technique du Centre de Gestion.

N° 01 Aménagement d'une zone d'habitat à SABLONCEAUX Saint-André : avenant N° 03 au marché de Maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal en date du 25.10.16 a décidé d'engager l'opération d'aménagement d'un lotissement et d'espaces publics à Sablonceaux et a retenu la SEMDAS en tant que mandataire de la Commune de Sablonceaux par délibération en date du 27.06.17.

La maîtrise d'oeuvre de l'opération a été confiée au Cabinet SERVICAD, par délibération du 20 novembre 2017. Le marché a été conclu pour un montant d'honoraires de 44.700 € HT pour un coût d'objectif de 550.000 € HT. Puis à l'approbation de l'Avant-Projet, l'avenant N°01 a approuvé le 18/05/18 fixant le coût d'objectif des travaux à 570 000 € HT ensuite l'avenant n° 02 d'un montant de 2 750 € HT a pris en compte la modification de prestations ainsi que les honoraires complémentaires

La décision de différer dans le temps une partie du programme initial des travaux (partie commerces, halles et place centrale). Le périmètre de l'opération est réduit, cependant les missions de l'équipe de maîtrise d'oeuvre ne s'en trouve pas modifiées en termes de prestation (production des dossiers).

Par ailleurs, compte tenue de la nécessité de réaliser les fouilles archéologiques, le délai global de la mission de maitrise d'oeuvre doit être prolongé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'oeuvre ayant pour objet de valider la diminution du périmètre de l'opération d'aménagement
- d'approuver le délai global de la mission de maitrise d'oeuvre à 6 ans à compter de l'OS
- d'approuver la date butoir d'affermissement de la tranche optionnelle 1, qui passe à 42 mois à compter du démarrage de la tranche ferme.

N° 02 Aménagement d'une zone d'habitat à SABLONCEAUX Saint-André : avenant N° 02 à la convention de mandat avec la SEMDAS

Vu les travaux de fouilles archéologiques nécessaires préalablement à l'aménagement du lotissement et les résultats de la consultation pour les travaux de fouilles, exposé.

Vu la réduction du périmètre des travaux, compte tenue de la zone de travaux différée, et l'avenant 1 passé à la SEMDAS comme acté dans la délibération publié le 08/11/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la passation de l'avenant n° 2 ayant pour objet d'augmenter l'enveloppe financière de l'opération d'aménagement du lotissement de 700 000 € H.T à 750 000 € H.T.

N° 03 Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour l'acquisition et la pose de 3 baies vitrées aux logements communaux

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal et après consultation de plusieurs entreprises, l'entreprise EDEN HABITAT MENUISERIE de SAINT ROMAIN DE BENET a été retenue pour la fourniture et la pose des trois baies coulissantes avec volet roulant dans nos logements communaux situés aux 2, 4 et 6 rue de l'Abbaye afin d'améliorer les performances énergétiques de ces logements, pour un montant de 6 585.64 € H.T (7 902.77 € T.T.C)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour la fourniture et la pose des ces trois baies coulissantes avec volet roulant.

N° 04 Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour les travaux d'aménagement de l'allée de l'Abbaye

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal et après consultation de plusieurs entreprises pour la rénovation de l'allée qui mène à l'abbatiale de SABLONCEAUX (reprofilage, décapage, empierrement, pose de bordures pavés, pose finition gravier ocre et béton drainant)

La commission d'appel d'offres, d'ouverture des plis a retenue l'entreprise ETILLIEUX (Daniel MOQUET) de PISANY (17600) pour un montant de 24 998.00€ H.T (27 497.80 € T.T.C)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une aide financière du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour ces travaux.

N° 05 Convention de service dans le cadre des fourrières automobiles entre la Police Municipale pluri-communale et un Cabinet d'expertise automobiles

Les dispositions du Livre 3 — Chapitre 5 du Code de la Route relatif à l'immobilisation et la mise en fourrière des véhicules instituent une expertise obligatoire des véhicules mis en fourrière non retirés par leur propriétaire dans le délai de 3 jours qui est l'une des missions de la Police Municipale Pluri-communale de SAUJON — VAL DE SEUDRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la convention avec les communes de SAUJON, SABLONCEAUX, CORME ECLUSE, L'EGUILLE SUR SEUDRE, NANCRAS, LE CHAY et le Cabinet d'expertises automobiles Lang et Associés 2 route de Royan 17100 SAINTES permettant que les expertises sollicitées par la Police Municipale Pluri-communale de SAUJON — VAL DE SEUDRE soient réalisées par ce cabinet.

N° 06 Avenant n° 1 à la convention de mise en commun des agents de Police Municipale et de Leurs équipements pour la création d'un service de police municipale pluri-communale

Par délibération en date du 31/01/2019, le Conseil Municipal a :

- Adopté la convention portant création d'un service de Police Municipale Pluri-communale entre les communes de SAUJON, SABLONCEAUX, CORME ECLUSE, L'EGUILLE, NANCRAS et LE CHAY et accepter la participation de la commune de SABLONCEAUX à ce service.
- Emis un avis favorable à la participation de la commune à la création dudit service de Police Municipale Pluri-communale entre les communes de SAUJON, SABLONCEAUX, CORME ECLUSE, L'EGUILLE, NANCRAS et LE CHAY.

Un an après la signature de la convention, il convient d'en ajuster les termes afin de tenir compte des problématiques soulevées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications proposées et l'avenant N°1 afin de permettre les ajustements nécessaires en matière de fonctionnement administratif, financier et opérationnel.

N° 08 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion – Renouvellement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article unique: La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, Accident du travail — Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au **1^{er} janvier 2021**. Régime du contrat : capitalisation.

N° 09 Modification des effectifs : avancement de grade

Dans le cadre des possibilités d'avancement de grade au titre de l'année 2020, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère}. classe (35 h) en remplacement du poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^e. classe (35 h) et met à jour le tableau des effectifs.

N° 10 CARA : Schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur

Considérant la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement de la CARA, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, souhaite poursuivre ses actions des piliers 1 et 3 (Pilier 1 : socle composé d'un observatoire et d'un site internet et Pilier 3 : participation de toutes les communes et SIVOM à la politique d'information jeunesse de la CARA) pour l'année 2020 ; le Conseil accepte la contribution financière versée par la C.A.R.A (montant maximum de 4 180 €).

Divers :

- Rendez-vous le 11 mars 2020 à l'Abbaye de Sablonceaux avec le responsable de l'Abbaye (Communauté du Chemin Neuf) pour la présentation de l'aménagement de l'allée et du projet de restauration de la toile du tabernacle.
- Point sur le chantier d'aménagement de la Rue des Fourneaux
- Préparation des permanences du bureau de vote du 15 mars 2020.

Le Maire,
Lysiane GOUGNON